

SEXTANT ASIE

COMPARTIMENT DE LA SICAV SEXTANT

GERE PAR AMIRAL GESTION



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

• Objectifs et politique d'investissement

Le compartiment SEXTANT ASIE est un compartiment dynamique dont l'objectif est de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à son indicateur de référence (MSCI AC Asia Index), dividendes nets réinvestis, par une sélection d'actions internationales de toute taille de capitalisation et notamment en actions des pays de la zone Asie incluant le Japon.

Indicateur de référence : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'indice ne reflète pas l'objectif de gestion du compartiment. Le style de gestion (cf. infra) étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni au niveau géographique, ni au niveau sectoriel la composition de l'indicateur de référence.

Le MSCI AC Asia Index, dividendes nets réinvestis (NR), regroupe des grandes et moyennes capitalisations dans les pays des marchés développés et les pays des marchés émergents d'Asie. Au jour de la création du compartiment, il inclut 1 487 composantes et couvre environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée au flottant dans chaque pays. Cet indicateur est publié en dollars dividendes nets réinvestis, puis converti en euros.

Classification : Actions Internationales.

Politique d'investissement : Pour répondre à son objectif de gestion, le compartiment SEXTANT ASIE est essentiellement exposé aux actions internationales et notamment à hauteur de 60% minimum de l'actif net du compartiment dans des actions de sociétés ayant leur siège social dans un des pays de la zone Asie dont le Japon. Les titres sont sélectionnés de manière rigoureuse, après une analyse fondamentale et multicritères interne à la société de gestion. Les gérants du compartiment sélectionnent des sociétés qu'ils estiment significativement sous-valorisées par rapport à leur valeur intrinsèque et dont la stratégie des dirigeants et la qualité du modèle économique les confortent. Il s'agit en effet d'une véritable gestion de conviction (stratégie de "stock picking") qui s'applique dans le respect des principes de l'investissement basé sur l'analyse fondamentale ("Value Investing"). Ainsi, le processus d'investissement de ce compartiment s'articule autour de différentes étapes, décrites dans le prospectus du compartiment, à savoir (i) l'analyse fondamentale des sociétés et leur business modèles, s'appuyant notamment, sur une sélection rigoureuse des titres obtenue après une analyse fondamentale interne synthétisée dans la « note Qualité » globale d'Amiral Gestion, (ii) le travail de valorisation où chaque société suivie fait l'objet d'un modèle de valorisation qui intègre l'historique des comptes, des prévisions, les ratios de valorisation, et un modèle

d'actualisation de flux de trésorerie (Discounted Cash-Flow, ci-après "DCF"), et concluant à (iii) une décision d'investissement.

La gestion de SEXTANT ASIE est plutôt orientée vers les marchés des actions internationales hors zone euro. Le Compartiment pourra notamment investir jusqu'à 100% de son actif (i) en actions de toutes tailles de capitalisation et (ii) dans les entreprises de la zone Asie et / ou originaires, cotées ou ayant leur activité principalement tournée vers les zones dites « émergentes », c'est à dire les pays dont le PIB par habitant est inférieur à celui des grands pays industrialisés mais dont la croissance économique est supérieure.

Le Compartiment se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 40% maximum en instruments du marché monétaire et titres obligataires (y compris spéculatifs) donnant accès au capital de l'émetteur quelle qu'en soit la qualité de signature. Les investissements dans les obligations à « haut rendement » (titres spéculatifs) et les titres dont la notation Standard & Poor's est inférieure à BBB, ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion, resteront inférieurs à 20% de l'actif net. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'autres OPCVM/FIA français et/ou européens, notamment dans le cadre du placement de la trésorerie. Les instruments financiers à terme et les titres intégrant des dérivés peuvent être utilisés de façon discrétionnaire dans le but d'exposer ou de couvrir partiellement le compartiment contre une évolution favorable ou défavorable des actions, des taux, des indices et des devises. Il n'y aura pas de surexposition du portefeuille au risque actions ou au risque de crédit.

Remboursement des actions : l'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses actions sur demande chaque jour de bourse ouvré à l'exception des jours fériés légaux en France. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées la veille du jour de valorisation (J-1) avant 16 heures auprès de notre centralisateur CACEIS BANK et exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de valorisation (J).

Affectation du résultat : Capitalisation.

Durée minimum de placement recommandée : La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans. Ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

• Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé

← →

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du compartiment sur une période de 5 ans. Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement du compartiment étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risques.

Pourquoi le compartiment est-il classé dans cette catégorie ? Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes. L'indicateur de risque du compartiment est représentatif de son exposition aux marchés actions. L'exposition aux marchés actions explique le classement du compartiment dans la catégorie 5.

Le Compartiment n'est pas garanti en capital.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- **Risque de crédit :** le compartiment peut être exposé au risque de crédit. En cas de dégradation de la qualité de signature ou de défaillance d'un émetteur, la valeur liquidative baissera.
- **Risque de liquidité :** le compartiment peut investir en actions de petites et moyennes capitalisations boursières. Le volume échangé de ces titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du compartiment pourra donc avoir le même comportement.
- **Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme :** l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.
- **Risque de contrepartie :** il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement, dans le prospectus qui est disponible sur le site internet www.amiralgestion.com et auprès de Amiral Gestion, 103 rue de Grenelle - 75007 Paris

• Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2% TTC maximum
FRAIS DE SORTIE	1% TTC maximum
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part du compartiment au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PRELEVES PAR LE COMPARTIMENT SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS *	2,45% TTC maximum
FRAIS PRELEVES PAR LE COMPARTIMENT DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	15% TTC de la performance du compartiment au-delà de son indicateur de référence lorsque la condition du « high water mark » est réalisée.**
Frais prélevés (*)	xx de l'actif net

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » et des commissions de performance se fonde sur une estimation des frais sur un exercice complet. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. (**) A compter de l'exercice ouvert le 12/04/2021, toute sous-performance du compartiment par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans. La première période de calcul de la commission de surperformance prend fin à la clôture de décembre 2022.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de la SICAV Sextant disponible sur le site internet www.amiralgestion.com.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

• Performances passées

Cette part a été créée le 12 04 2021.

Nous ne disposons pas des données de performance d'un exercice entier.

Nous ne pouvons donc pas vous donner d'indication.

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Date de création du compartiment : 10/02/2022

Date de création de l'action : 12/04/2021

Les performances ont été calculées en : EUR

• Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Agent centralisateur : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus/rapport annuel/ document semestriel) : le prospectus de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de Amiral Gestion, 103 rue de Grenelle - 75007 Paris.

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.amiralgestion.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : dans les locaux de la société de gestion.

Régime fiscal : Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce compartiment, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'actions du compartiment d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile. Le Compartiment n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour les actionnaires. Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le compartiment dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du compartiment. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories d'actions : Amiral Gestion.

Ce Compartiment est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Amiral Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/02/2022.

Autres informations : Le Compartiment promeut des caractéristiques ESG au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure SFDR », via des approches extra financières décrites dans le prospectus. **Politique de rémunération :** Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs et au règlement SFDR. Vous pouvez obtenir de plus amples informations dans le prospectus de l'OPC disponible sur le site internet, ainsi que la politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire.